



SARL PINGEON-POYET

SARL au capital de 7500 €
Siège social : 173 che des prairies
42600 St-Thomas-la-Garde
451 365 878 RCS de Saint-Etienne

Modifications

Aux termes de l'AGE en date du 30/09/2026 les associés ont décidé à compter du 30/09/2026 de:

- Nommer Gérant M. PINGEON Loïc, dt 237 rue de la Berge 42600 St-Thomas-la-Garde, en remplacement de M. POYET Yves,
- Modifier l'objet en ajoutant les activités suivantes: La production, la vente et, le cas échéant, la revente d'électricité, notamment d'origine photovoltaïque ou issue de toute autre source d'énergie renouvelable; La réalisation de travaux agricoles, prestations de services agricoles, travaux ruraux; l'achat revente d'engins et de matériels agricole ; l'activité de location de courte de durée, de gîtes, chambre d'hôtes,
- Modifier la dénomination sociale qui devient: SARL PINGEON ET FILS

Mention au RCS de Saint-Etienne

PERRIN TP

SARL au capital de 2 340 €
Siège social : ROCHE-LA-MOLIERE (Loire)
8 rue de Buat
RCS SAINT-ETIENNE 452 928 955

Transformation

Par A.G.M. du 30.09.2026, les associés de la société ont décidé de:

- transformer la société en société par actions simplifiée sans création d'un être moral nouveau et ont établi les statuts devant régir la société sous sa nouvelle forme;
- nommer M. David PERRIN en qualité de président et M. Philippe PERRIN en qualité de directeur général.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes:

Forme : société par actions simplifiée (ancienne mention : SARL)

Président : M. David PERRIN, dt. à ROCHE-LA-MOLIERE (Loire) 2 rue de Buat

Directeur général : M. Philippe PERRIN, dt. à ROCHE-LA-MOLIERE (Loire) 8 rue de Buat (ancienne mention : gérant : M. Philippe PERRIN susvisé)

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Dans tous les cas sauf si la société est unipersonnelle

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de SAINT-ETIENNE.

Pour avis,

ROSE POMME

Société à responsabilité limitée
au capital de 628 501,56 euros
Siège social : 65 rue Julien Vachet
42153 RIORGES
389817545 RCS ROANNE

Dissolution

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 1^{er} octobre 2026 la dissolution anticipée de la société à compter du 1^{er} octobre 2026 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur :
 - Madame FERREIRA Sandrine, demeurant à MABLY (Loire) 2 Bis Impasse Anatole France, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à RIORGES (Loire) 65 Rue Julien Vachet.
- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de ROANNE.

Pour avis,
le liquidateur

Par arrêté ministériel du 28 décembre 2025, le tarif annuel 2026 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,189 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

BELLOUT METAL CONCEPT

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT ETIENNE du 24 septembre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : BELLOUT METAL CONCEPT

Siège : 83A Rue des Alliés, 42100 SAINT ETIENNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
- Toutes prestations de services et travaux de sous-traitance dans les domaines de la métallurgie, métallerie, serrurerie, chaudronnerie et travail des métaux ;
- Tous travaux de soudure, soudage, transformation, assemblage, montage, pose, installation, maintenance et réparation de tous ouvrages, équipements, structures et charpentes métalliques, en atelier ou sur chantier ;
- La réalisation de tous travaux de construction, d'aménagement, de rénovation et d'installation, notamment au profit des entreprises industrielles, commerciales, artisanales et du secteur du bâtiment ;
- L'achat, la vente et le négoce de tous matériaux, matériels, équipements, pièces et fournitures se rapportant aux activités de la Société ;
- Toutes prestations de services et de conseils aux entreprises ;
- La prise de participations, directe ou indirecte, dans toutes sociétés ou entreprises, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :Monsieur Mohand-Ourabah BELLOUT, demeurant à SAINT ETIENNE, 4H rue Lissagaray,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ST ETIENNE.

POUR AVIS
Le Président

Cession de fonds de commerce

Par acte SSP en date du 16 septembre 2026 enregistré le 23 septembre 2026 sous le numéro 2026 00014766, référence 4204P04 2026 A 00724 AU SPFE de ROANNE POLE ENREGISTREMENT, la **COMMUNE DE SAINT JUST LA PENDUE**, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le Département de la Loire, ayant son siège social sis à SAINT JUST LA PENDUE (Loire), 52 Rue du 11 Novembre, en l'Hôtel de Ville, dont le numéro S.I.R.E.N. est 214 202 491, a cédé à la Société dénommée **ELISSY**, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 4.000,00 €, dont le siège social est à SAINT JUST LA PENDUE (Loire), 351 Rue du Commerce, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROANNE (Loire), et identifiée sous le numéro SIREN 107 402 448, le fonds de commerce de de boulangerie, pâtisserie, confiserie, viennoiserie, chocolatier, glacier, traiteur, plats à emporter, restauration rapide, salon de thé, connu sous le nom commercial «LACROIX TRADITION», sis à SAINT JUST LA PENDUE (Loire), 351 Rue du Commerce, pour un prix de 22.000,00 €.

La date d'entrée en jouissance est fixée au 16 septembre 2026.

Les créanciers du cédant pourront faire opposition le cas échéant dans un délai de dix jours à compter de la dernière publication légale et pour toutes correspondances auprès de la SAS DUSSAUD-PAGNON-FONCIER, sis à MONTROND LES BAINS (Loire), 21 Rue des Mouettes.

COOPEL

Coopérative Agricole à capital variable,
agrée sous le n° 10828
163 rte des Chambons - Sourcieux
42600 CHALAIN LE COMTAL
RCS ST ETIENNE 301 641 411

Convocation aux assemblées de section

Sont convoqués à ces assemblées de section, les adhérents des sections **NORD** (communes de l'arrondissement de Roanne, de l'Allier et de Saône et Loire), **SUD** (Communes de l'arrondissement de St Etienne, de Haute Loire) et **CENTRE** (communes de l'arrondissement de Montbrison, du Puy de Dôme et du Rhône).

- **Section NORD : Jeudi 29 octobre 2026** à 9h30 à RENAISON (42370)
Auberge L'Exu Bérands – 280 route de Pouilly
- **Section SUD : Lundi 2 novembre 2026** à 9h30 à LA VERSANNE (42220)
Auberge du Grand Bois – Les Trois Croix
- **Section CENTRE : Vendredi 6 novembre 2026** à 9h30 à LERIGNEUX (42600)
Salle des associations – Rue de l'Antienne école

Ordre du jour : présentation des comptes rendus technique et financier de l'exercice clos le 30/06/2026 et désignation des délégués aux assemblées générales.

Lors de cette assemblée de section, nous vous présenterons les comptes-rendus technique et financier de l'exercice clos le 30/06/2026.

Les délégués désignés par cette assemblée seront convoqués à l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2026 à 9 H 30 au siège de COOPEL, 163 route des Chambons, Sourcieux 42600 CHALAIN-LE-COMTAL pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30/06/2026
2. Lecture du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30/06/2026 et du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions
3. Examen et Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2026
4. Quitus aux Administrateurs
5. Dotations des réserves obligatoires
6. Imputation du résultat de l'exercice clos le 30/06/2026
7. Approbation de la distribution totale du report pour ristournes éventuelles constitué au titre de l'exercice clos le 30/06/2025
8. Approbation de l'affectation du report à nouveau créateur en autres réserves
9. Constatation de la variation du capital social
10. Approbation des conventions réglementées
11. Approbation de l'enveloppe globale pour indemnités compensatrices du temps consacré à l'administration de la Coopérative
12. Approbation du budget nécessaire aux formations des administrateurs
13. Renouvellement du tiers sortant des Administrateurs – Nomination des nouveaux administrateurs
14. Pouvoirs en vue des formalités
15. Renouvellement des Commissaires aux comptes

Les rapports du Conseil d'Administration, du Commissaire aux comptes, le bilan, le compte de résultat et le texte des résolutions seront visibles à partir du 15^{ème} jour précédant l'assemblée au siège social de la coopérative. Le règlement intérieur et les statuts sont consultables sur le site internet www.coopel.fr.

Le Président,
pour le Conseil d'Administration
Lionel VIAL

CB COMPTABILITE

S.A.S. au capital de 300 000,00 Euros
Siège social : 19 Rue de Cordes
42700 FIRMINY
397.766.767 R.C.S. SAINT-ETIENNE

Modifications

Suivant décisions de l'assemblée générale en date du 30/09/2026, il résulte que:

- M. Eric DELOLME, demeurant à SAINT-ROMAIN LACHALM (Haute-Loire), 62, Avenue de la Gare, a démissionné de ses fonctions de directeur général à compter du 30/09/2026
- La dénomination de la société a été modifiée comme suit à compter du 30/09/2026:

Ancienne mention: La société a pour dénomination sociale : CB COMPTABILITE.

Nouvelle mention: La société a pour dénomination sociale: ACF FIRMINY.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE.

Pour avis,
le représentant légal.

CHRONIQUE JURIDIQUE /

Bail rural et indemnisation des améliorations culturelles : le caractère strictement extinctif du délai de forclusion

Par un arrêt du 6 novembre 2025, la troisième chambre civile de la Cour de cassation rappelle avec rigueur le régime du délai de forclusion^[1] applicable à l'action en indemnisation des améliorations apportées au fonds loué en matière de bail rural.

En l'espèce, des bailleurs avaient délivré aux preneurs un congé pour reprise prenant effet le 11 novembre 2020. Les preneurs ont contesté la validité de ce congé devant le tribunal paritaire des baux ruraux, lequel a rejeté leur demande par un jugement du 7 octobre 2021, avant que les terres ne soient restituées le 27 novembre suivant.

Ce n'est que le 21 mars 2022 que les preneurs et le Gaec ont assigné les bailleurs en référé afin d'obtenir la désignation d'un expert judiciaire chargé d'évaluer les améliorations culturelles réalisées sur les parcelles louées. La cour d'appel d'Amiens a déclaré cette demande irrecevable comme forclore, au motif que le délai d'un an prévu par l'article L. 411-69 du code rural et de la pêche maritime avait commencé à courir à compter de la fin du bail, fixée à la date d'effet du congé. Les preneurs ont alors formé un pourvoi en cassation, soutenant que la contestation judiciaire du congé constituait une demande en justice interruptive ou, à tout le moins, suspensive du délai de forclusion.

La Cour de cassation rejette ce raisonnement et confirme l'arrêt d'appel en rappelant que le délai prévu par l'article L. 411-69 du code rural est un délai de forclusion, courant à compter de la fin du bail et insusceptible, sauf disposition contraire, d'interruption ou de suspension. Elle en déduit que le délai avait commencé à courir le 11 novembre 2020, peu important la contestation ultérieure du congé, et qu'il était expiré depuis le 12 novembre 2021, rendant la demande d'expertise formée en mars 2022 dépourvue de motif légitime.

Par cette décision, la Cour de cassation confirme une interprétation stricte du régime de l'indemnisation des améliorations culturelles et rappelle aux preneurs sortants la nécessité d'une vigilance accrue, le délai d'un an pour agir étant extinctif et ne souffrant aucune exception, même en présence d'un contentieux relatif à la validité du congé. ■

Marie-Christine Persol,
FDSEA de la Loire, Service juridique

[1] Déchéance d'un droit non exercé dans les délais prescrits

GFA DES COTEAUX

Constitution

Avis est donné de la constitution du Groupement Foncier Agricole «GFA DES COTEAUX»,

Capital de 1.000 €

Siège social : Chez M. Julien BONJOUR, 1153 Route de la Gachet, 42320 CELLIEU -

Objet social : la propriété, la gestion et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole, composant son patrimoine. L'achat et la dation à bail de tous immeubles à destination agricole

Durée : 99 ans

Gérants : M. Julien BONJOUR, 1153 Route de la Gachet, 42320 CELLIEU ; M. Philippe BONJOUR, 1080 Route de Cerveau, 42320 CELLIEU et M. Sylvain BONJOUR, 10 Chemin de la Croix, 42320 VAL-FLEURY.

RCS et dépôt : SAINT-ETIENNE (Loire)

BRUT BUTCHER HOLDING

S.A.S.U. au capital de 7 600 000 €
Siège social : ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire) 4 avenue Jean Mermoz
R.C.S. : SAINT ETIENNE 814 938 254

Changement de Directeur Général

En date du 6 octobre 2026, le président de la société, a, à compter du 6 octobre 2026, pris acte de la démission de Monsieur Mathias TONIELLI de ses fonctions de Directeur Général et nommé la société « MTC » dont le siège social est à LORJOL SUR DROME (Drôme) 325 Chemin des Vergers – RCS ROMANS : 130 918 881 aux fonctions de Directeur Général,

DEPOT LEGAL : R.C.S. SAINT ETIENNE, LE PRESIDENT,



K3W

SAS au capital de 1 800 €
Siège social : 2 Rue Jean-Marie
Maisonnette
42650 SAINT-JEAN-BONNEFONDS
894 438 175 RCS de SAINT-ETIENNE

Transfert du siège social

Aux termes de l'AGE en date du 01/09/2026, les associés ont décidé de transférer le siège social de la Société au 317 Rue du Marché à CELLIEU (42320), à compter du 01/09/2026.

Mention au RCS de SAINT-ETIENNE



EARL FICARELLA

EARL au capital de 15 000 €
Siège social : 824 Route de Couzelon
42800 CHATEAUNEUF
801 991 787 RCS de SAINT-ETIENNE

Modification des dirigeants

Par décisions unanimes du 30/06/2026, les associés ont pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de Monsieur Carmelo FICARELLA.

Mention au RCS de SAINT-ETIENNE